

## Taxe d'apprentissage

Pour maintenir la qualité de nos enseignements, des moyens techniques coûteux sont nécessaires. La taxe d'apprentissage contribue largement au financement de ces outils, vous pouvez choisir de soutenir nos formations en la versant directement au lycée J. Prévert de Boulogne-Billancourt.

Nos formations concernées :

Une section du baccalauréat STMG (Sciences et Technologie du Management et de la Gestion)  
 Une Section de Techniciens Supérieurs - Métiers de l'Audiovisuel (5 options, Bac +2)  
 La Section de DNMADE – Design Graphique Augmenté (Bac+3)  
 La Section DSAA – Diplôme Supérieure d'Arts Appliqués en Design Graphique et Narration Multimédia, (Bac+5)

En 2022 la taxe d'apprentissage est due par toutes les structures soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur les revenus. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées en 2021, elle est égale à 0.68% de la Masse Salariale (MS), cette somme est divisée en deux parties (voir schéma au verso) :

- 87% de cette taxe (soit 0,58% de la MS) est destiné au financement de l'apprentissage, qui s'apparente à l'ancien quota d'apprentissage. Celle-ci est versée à des opérateurs de compétences (OPCO).
- 13% (**Le solde soit 0,09% de la MS**) est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur, qui s'apparente à l'ancien hors-quota.  
 Cette somme, **le solde**, peut être versée directement à un établissement.

### **Le lycée Jacques Prévert de Boulogne est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage selon l'article L6241-5 du code du travail.**

Le solde de la taxe d'apprentissage doit être versé entre le 1 janvier 2022 et le 31 mai 2022.

Identification de l'établissement :

Site : Lycée J. Prévert - Boulogne-Billancourt  
 Numéro UAI : 0920134w  
 Numéro SIRET : 199 201 344 000

RIB :

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	92000	00001000417	06	TPNANTERRE

### Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1920	0000	0010	0041	706	TRPUFRP1

**TITULAIRE DU COMPTE : LYCEE JACQUES PREVERT**

Contact :

Monique MONTAUDON  
 Gestionnaire-agent comptable,  
 LYCÉE JACQUES PRÉVERT  
 163, rue de Billancourt  
 92100 Boulogne-Billancourt  
 tel: 01 41 31 83 73  
 courriel : [int.0920134w@ac-versailles.fr](mailto:int.0920134w@ac-versailles.fr)

Vous pouvez aussi vous libérer de votre solde des « 13 % » de taxe sous la forme d'un don en nature de matériels neufs ou d'occasion.

Rien de plus simple !

Les dons en nature, sont en effet toujours possibles et effectués directement auprès du Lycée, à la condition que ces subventions soient valorisées dans votre comptabilité et la nôtre et que le matériel soit utilisé à des fins pédagogiques.

Pour les entreprises, cette valorisation doit se faire pour le matériel neuf sur la base du prix de revient TTC (ou de la valeur sur inventaire pour les produits en stocks) et pour le matériel d'occasion sur la valeur résiduelle TTC.

Nous vous fournirons une attestation confirmant l'intérêt pédagogique de cette subvention et établiront un reçu libérateur.

Nous vous remercions par avance pour votre soutien et vous serions également très reconnaissant de nous tenir informés de vos démarches.

### Contribution Apprentissage

